

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1996/390 29 mai 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 24 MAI 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à deux lettres identiques datées du 29 février 1996, adressées au Président de la République du Cameroun et au chef d'État et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria (S/1996/150). Dans ces lettres, le Président du Conseil de sécurité a déclaré que les membres du Conseil se félicitaient de ma proposition d'envoyer une mission d'établissement des faits dans la presqu'île de Bakassi et ont prié les deux gouvernements concernés de coopérer pleinement avec cette mission, et m'ont prié de continuer à suivre la question de près et de faire rapport au Conseil.

En application de ce mandat, j'ai envoyé mon Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, dans la région afin de s'entretenir avec les chefs d'État des deux pays concernés. M. Brahimi a tenu un certain nombre de réunions avec les deux dirigeants entre le 9 et le 16 mai 1996. Il m'a fait savoir que le Président Paul Biya du Cameroun avait souligné que son pays se conformerait à toute décision de la Cour internationale de Justice (CIJ) et qu'il se féliciterait de toute action des Nations Unies, y compris l'envoi d'une mission d'établissement des faits dans la zone en litige et dans la région. Le Président Biya a laissé entendre aussi que des observateurs militaires des Nations Unies pourraient être stationnés dans la zone afin de prévenir toute nouvelle confrontation.

Le chef d'État du Nigéria, le général Sani Abacha, tout en indiquant sa préférence pour un règlement bilatéral du différend, a reconnu qu'une mission des Nations Unies pourrait être utile. Dans une lettre datée du 12 mai 1996 qu'il m'a adressée, le général Abacha a indiqué qu'il était conscient que la CIJ avait demandé instamment aux deux pays de prêter leur concours à la mission des Nations Unies à Bakassi et a déclaré que, par déférence pour celle-ci, le Gouvernement nigérian acceptait en principe l'idée d'une telle mission. Il a ajouté qu'il adresserait sous peu à moi-même et au Conseil de sécurité une réponse détaillée à cette proposition. Enfin, il a réitéré son désir personnel de trouver une solution amiable au différend de Bakassi dans la meilleure tradition africaine et de façon fraternelle et qu'il accueillerait favorablement toute offre visant à fournir une assistance à cet égard.

S/1996/390 Français Page 2

Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de tout fait nouveau pertinent. Entre-temps, je vous serais obligé de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(<u>Signé</u>) Boutros BOUTROS-GHALI
